



COMPTE-RENDU CAP OCTOBRE 2015



En noir, les déclarations de la Présidente de la CAP.
En bleu, nos commentaires.

Réforme territoriale

Ce grand projet du gouvernement implique un gros travail des services déconcentrés. Les délais sont contraints car l'Administration souhaite réduire au maximum cette période d'instabilité afin de pouvoir être opérationnelle dans sa nouvelle organisation le plus rapidement possible. Elle juge que les moyens d'accompagnement seront suffisants pour permettre à chacun de pouvoir passer ce cap avec un impact acceptable.

Ce que nous constatons sur le terrain c'est que ce processus s'avère périlleux, et nous l'abordons avec beaucoup de circonspection. Nous notons entre autre dans certaines régions un manque de concertation sur les micro organigrammes et des pré-positionnement ne respectant pas la volonté des agents. Malgré les mesures d'accompagnement annoncées, les perspectives d'avenir sont anxiogènes pour l'ensemble des collègues de notre ministère. Nous serons vigilants sur tous les aspects de la mise en place de cette réforme. N'hésitez pas à nous faire remonter vos expériences pour que nous puissions alerter l'Administration sur des dysfonctionnements afin qu'ils ne se généralisent pas.

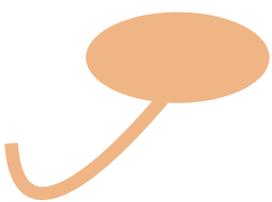
Cycles de mobilité

Comme l'a annoncé le SG du ministère M. ROL-TANGUY, le maintien des 3 cycles de mobilité pour 2016 est acté afin de faciliter les mouvements engendrés par la réorganisation territoriale. En revanche, dans le cadre de la convergence des cycles de mobilité entre les ministères, voulue par la DGAFP, le passage à 2 cycles de mobilité est l'objectif affiché.

Nous ne nous satisfaisons évidemment pas de ce projet qui pour nous est un retour en arrière. Cette position, sera réaffirmée avec force lors des prochaines réunions d'échange avec l'administration.

Avancement d'échelons

La Présidente de la CAP nous informe qu'un gros travail de régularisation des retards a été fait durant l'été. Sur les 3194 dossiers en retard, il en resterait 38. Tous les autres ont été mis en paiement au PSI. Aujourd'hui la situation est revenue à la normale. C'est à dire que le délai entre la date de passage à l'échelon et la date de réception de l'arrêté est au maximum de 6 mois.



Enfin ! Il était temps que cette situation inacceptable cesse et nos dénonciations récurrentes ont finalement été entendues. Toutefois, si vous êtes encore dans une situation de retard conséquent concernant votre arrêté, faites le nous savoir en nous écrivant sur notre boîte de permanence (permanence@snafit-uns.org) et nous nous mettrons directement en relation avec GAP pour remédier à ce dysfonctionnement.

Indemnitaire des Ex-Emploi fonctionnel et ex-CAM

L'examen de cette question est toujours à l'étude, mais une réponse ne saurait tarder. La baisse de rémunération qu'impliquerait un non prolongement de cette gestion dérogatoire serait tout simplement inacceptable. Nous restons très attentifs à la suite que donnera la DGFP et la Direction du Budget que nous exigeons connaître avant la fin du mois.

Concours et examens

Le processus de mise en place du plan de requalifications permettra de faire un examen et une refonte de ces épreuves dans le but de les professionnaliser. Pour accompagner ce processus, un grand plan d'accompagnement sera mis en place pour garantir à chacun une équité de préparation aux épreuves.

Nous avons dénoncé régulièrement le contenu des épreuves des concours et examens professionnels pour les passages de C vers B, et de B vers B+ ; épreuves qui relèvent plus du bachotage que d'un réel examen basé sur les compétences professionnelles des candidats.

On peut se réjouir de cette volonté de l'administration de revoir sa copie et nous veillerons à ce que cette fois, et pour longtemps, le contenu de ces épreuves soit pertinent au regard de l'objectif qui est de pouvoir juger des compétences professionnelles des candidats.

Concernant les manquements de la PEC, l'annonce d'un accompagnement plus soutenu dans le cadre de la mise en place du PPCR est une bonne chose en soi mais ce n'est pas ce que nous demandons car cela ne s'inscrit pas dans le temps. Il est intolérable que la préparation d'un concours soit dépendant du service dans lequel on se trouve !

En ce qui concerne le manque de qualité des conditions de passage de l'examen professionnel à ITPE, la présidente de la CAP prend acte de notre alerte sans pour autant proposer de solution. Nous ne pouvons évidemment pas nous satisfaire de cette non réponse et nous exigerons de notre ministère de contraindre le ministère de l'éducation nationale (qui est rémunéré par nos frais d'inscription pour organiser la logistique !) à offrir aux candidats un minimum déterminé des conditions matérielles pour passer leurs épreuves (table assez grande pour étaler les documents, lumière adéquate, niveau de bruit acceptable...).

Informations données par la présidente

RIFSEEP

Nous sommes toujours en attente de la décision de la DGAFP concernant la demande de dérogation pour la filière technique de notre ministère. A la question « si la DGAFP ne répond pas avant le 1er janvier 2016, cela impliquera-t-il automatiquement le passage au RIFSEEP ? ». La réponse de la Présidente fût : « nous aurons une réponse avant le 1er janvier »...

Bien que mobilisés contre cette réforme de l'indemnitaire, nous réaffirmons que la concertation autour de sa mise en place pour les TSDD ne pourrait se faire sans le paiement préalable de l'année en retard des ISS !

PPCR

A ceux qui doutent du financement du PPCR, la Présidente assure que même si elle n'est pas actée, l'enveloppe est prévue et que ce protocole sera bien entendu décliné au niveau du ministère. Malheureusement cela acte également une baisse de l'enveloppe des mesures catégorielles, comme cela est déjà le cas depuis plusieurs années.

L'UNSA, signataire de ce protocole se félicite que son action permette que des avancées salariales puissent voir le jour pour les TSDD autrement que par des mesures catégorielles qui étaient déjà nulles en 2015 et annoncées comme nulles en 2016.

Concours spécial île-de-France

L'île-de-France souffre de façon chronique d'une vacance de postes importante et d'un turn-over trop rapide (beaucoup d'agents souhaitent partir dans une autre région au bout de trois ans), ce qui pénalise le fonctionnement des services. Pour remédier à cela, le ministère a acté l'organisation d'un concours spécifique à l'île-de-France. Ce concours sera ouvert à l'ensemble du territoire mais il sera bien précisé que les postes à pourvoir seront exclusivement en île-de-France.

L'administration a sollicité les OS avant de prendre la décision d'officialiser ce concours spécial. Nous nous étions prononcé contre pour les raisons suivantes :

→ La mise en place d'un concours réservé à une région est un pas vers la régionalisation des effectifs, processus auquel nous sommes totalement opposés.

→ Ce concours étant ouvert au national, rien ne garantit une population plus importante de lauréats issus de l'île de France et qui souhaitent y rester. Car au final, même le concours externe normal induit pour la majorité des lauréats un 1er poste en île-de-France.

→ Il aurait suffi de préciser sur la notice du concours externe le nombre de postes à pourvoir situés en île-de-France.

Pour Le SNAFiT-UNSA ce concours est un non sens , et si l'on veut inciter les agents à rester en île-de-France , cela doit passer par des solutions rendant les postes plus attractifs .

Nous avons également étudié lors de cette CAP :

- 8 détachements entrant,
- 1 report de titularisation,
- 1 recours d'entretien professionnel,
- 1 proposition de non-titularisation,